Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC ÉCRIT

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 2 août 2021 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par madame Mélanie Bolduc pour une propriété située au 545, chemin des Ruisseaux, Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande consiste à permettre la construction d'un garage d'une hauteur de 6.10m (20') contrevenant au règlement de zonage 707 qui permet une hauteur de 5.5m (18');

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Chemin des Ruisseaux, Saint-Honoré.

Le projet de résolution est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.sthonore.qc.ca/actualités/information municipale COVID-19 ou au bureau de la Ville au 3611, boulevard Martel.

Les commentaires écrits doivent être transmis par courriel à l'adresse: admin@ville.sthonore.qc.ca avant le 23 juillet 2021.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-deuxième jour de juin deux mille vingt et un.

Stéphane Leclerc, CPA, CMA Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 22 juin 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22ième jour de juin 2021.